

Assurance spéciale pour les transports avec véhicules militaires

Commentaire aux CGA 2016

Base de la couverture

Les «Conditions générales d'assurances» **CGA 2016 de l'USS Assurances** servent de base pour la couverture.

«**L'assurance spéciale**» couvre les dommages qui pourraient se produire en matière de:

- Responsabilité civile / Somme d'assurance CHF 5'000'000.–
- Accident
- Assurance casco pour l'équipement et les appareils de sport

L'Assurance spéciale de l'USS Assurances couvre également en responsabilité civile les membres du comité qui ne sont, en général, pas couverts en cas de sinistre par une assurance responsabilité civile privée.

Des dommages commis envers des tiers, qui ne sont pas assurés, ou d'autres membres sont ainsi couverts en matière de responsabilité civile obligatoire par le preneur d'assurance.

L'assurance en matière d'accident ou de casco n'intervient que subsidiairement, l'assurance personnelle accident, SUVA, assurance maladie ou autre intervenant en premier lieu.

Les dommages résultants de l'assurance responsabilité civile (assurance RC personnelle) sont pris en charge en premier lieu par cette dernière, pour autant qu'elle soit connue. L'USS Assurances couvre en RC les sociétés. Le preneur de risque est la Vaudoise Assurances SA.

La protection en assurance pour les transports avec des véhicules militaires couvre:

- Les manifestations organisées par le preneur d'assurance.
- Les propres dommages. Sont exclus ceux commis aux terrains, immeubles, locaux et installations qui servent totalement ou partiellement au preneur d'assurance. Cette règle n'est pas applicable pour la propriété par étage pour autant que le lésé soit un autre propriétaire du lieu.

Pour toutes les manifestations de tir, les prescriptions du DDPS, de la FST, de l'ISSF et d'autres Associations internationales sont applicables.

En matière de sécurité l'on observera particulièrement:

- L'obtention des autorisations spécifiques
- L'accord du DDPS / Forces terrestres / SAHS pour l'activité de tir hors du service
- Les prescriptions et directives de l'USS et des Associations nationales pour la construction, l'entretien et l'exploitation des installations de tir
- Pour toutes les manifestations de tir, toutes les prescriptions du DDPS, FST, VVT, ISFF et autres Associations internationales doivent être respectées.